

Maurice Wilmotte et ses travaux de dialectologie wallonne (d'après ses lettres à Gaston Paris)

par OMER JODOGNE

Dans les 37 gros recueils de la Bibliothèque Nationale de Paris (nouv. acq. fr. 24430-66) où ont été rassemblées les missives reçues par Gaston Paris, on découvre 18 lettres et trois cartes postales de Maurice Wilmotte (n° 24463). La première est du 30 novembre 1885, la dernière du 22 octobre 1902. Le maître, rappelons-le, est mort en mars 1903.

Cette correspondance reflète quelques aspects de l'activité scientifique et professionnelle du premier romaniste belge, dès ses débuts, alors qu'il n'avait que vingt-quatre ans ; il commença son enseignement à l'École Normale des Humanités en octobre 1885 et c'est du 30 novembre de cette année que date la première lettre de lui, que nous ayons conservée.

Quels sont les sujets dialectologiques dont il s'est entretenu avec le maître qu'il vénérait ?

1° *L'édition du Poème Moral de W. Cloetta ;*

2° *ses Études de dialectologie wallonne.*

1. L'édition du *Poème Moral* de Wilhelm Cloetta

Ce traité de vie chrétienne fut découvert à Oxford par Paul Meyer qui en avait publié de longs fragments dans les Archi-

ves des Missions 2^e série, tome V, 1866, pp. 184-99. Dans son Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, 2^e partie, Ancien français (Paris, Vieweg, 1877), il en fit connaître deux tranches presque entièrement inconnues encore. Il en reparle dans le Bulletin de la Société des Anciens Textes Français en 1878 (p. 65), considérant cette œuvre comme l'une des plus significatives et des mieux écrites que le moyen âge nous ait laissées.

Le jeune Suisse Wilhelm Cloetta venait de passer deux ans à Paris, suivant les cours d'Arsène Darmesteter, de Léon Gautier, de Paul Meyer, de Gaston Paris et d'Émile Picot quand il se rendit à Oxford, en août 1879. Il y rencontra Hugo von Feilitzen qui copiait, dans le ms de la Bodléienne, *Canonici Miscellanea* 74, les *Ver del Juise et la Vie de sainte Juliane*. Il lui montra son codex et lui conseilla d'entreprendre la transcription du Poème Moral. De retour à Paris, Cloetta s'empressa de consulter les sept autres mss (B. N. f. fr. 2162, 25545, 23112, 24429, 2039 et Arsenal 3516 et 5204).

Tout en enseignant à Göttingen, il prépara son édition, s'intéressant presque exclusivement à la langue de son auteur. Dans la préface de son livre, il nous dit tout ce qu'il devait à son maître et à ses leçons du Collège de France consacrées à la grammaire de l'ancien français (français central et dialectes). Son maître, c'est Gaston Paris.

Son édition parut enfin en 1886 et, à cette époque, Wilmotte étudiait très attentivement la langue des chartes wallonnes. Alors que le Poème Moral était présenté par Cloetta comme une œuvre en dialecte liégeois écrite entre 1190 et 1210, on imagine l'intérêt de notre compatriote pour cette publication.

Dès le 30 novembre 1885, plusieurs mois avant la sortie de l'ouvrage (la préface est d'avril 1886), Wilmotte écrit à Gaston Paris :

... j'ai aussi recueilli des notes pour un autre [essai]

auquel l'apparition de l'œuvre de M. Cloetta, l'édition du poème moral (du *Canonici* 74) vaudra peut-être un intérêt d'actualité. Il s'agit des traits du dialecte liégeois et des autres parlers de la province. Si vous connaissez une revue en France (nous n'en avons pas de spéciale) où l'on accueillerait un compte-rendu de l'œuvre de M. Cloetta, je vous serais bien reconnaissant de cette marque de bienveillance, et je vous soumettrais mon travail, vous demandant pour lui l'attention sévère d'un professeur d'Allemagne. Au surplus, n'est-ce pas vous qui, dans les rapports suivis de maître à élève, avez implanté en France les excellentes traditions germaniques?

Il faut supposer que Wilmotte avait recueilli à cette époque des notes nombreuses sur la langue des anciens documents liégeois. Quand il écrit : « j'ai aussi recueilli des notes pour un autre essai », il venait d'entretenir G. Paris de son « travail sur la Dialectologie ancienne de la province de Namur ». Il est indubitable que le professeur liégeois avait dépouillé aussi les éditions partielles qu'avait faites P. Meyer de ce Poème moral trouvé dans le ms oxonien qui allait servir de base à l'édition complète de Cloetta.

Celle-ci est parvenue à Wilmotte avant le 20 juin 1886, car il l'annonce dans une lettre de ce jour (1). Il ajoute :

... je me suis rappelé qu'en décembre dernier, vous m'aviez fait espérer l'insertion dans la *Romania* du compte-rendu de ce livre, après qu'il aurait enfin paru. D'autre part, M. Cloetta m'a écrit que vous annoncerez probablement vous-même le *Poème Moral*. Dans l'incertitude où je suis, je ne sais si je dois vous soumettre la recension de cette œuvre où la faire imprimer dans la *Revue de l'Instruction publique*.

(1) *Poème Moral*. Altfranzösisches Gedicht aus den ersten Jahren des XIII. Jahrhunderts nach allen bekannten Handschriften zum ersten Male vollständig herausgegeben von Wilhelm CLOETTA. Erlangen, A. Deichert, 1886 (*Romanische Forschungen*, 3. Bd., 1. Heft).

Je vous serais donc bien reconnaissant d'un mot qui m'avertirait de ce que je dois faire, et, le cas échéant, des proportions que je puis donner à cet article, car j'ai beaucoup d'observations à faire relativement à la langue du *Poème*, à son dialecte et aux notions de M. Cloetta sur ce sujet. Je pourrai même y utiliser des chartes encore inconnues et communiquer les variantes d'un troisième manuscrit des poésies qu'il désigne ainsi : Gr et P. d'après ceux de Grosbois et de Paris (p. 40 et suiv.).

En attendant une réponse que je devrai à votre bienveillant souvenir, je vous prie, Monsieur et Maître, de croire à mes sentiments respectueux. — M. W., 7, Mont St-Martin.

On devine, à lire cette lettre, que Wilmotte tenait à être seul à recenser l'édition Cloetta dans la Romania et que l'intervention de G. Paris, dédicataire de l'ouvrage, l'aurait pour le moins déçu. Le directeur de la Revue a dû le comprendre et lui accorder ce qu'il souhaitait. Par contre, Cloetta, semble-t-il, aurait préféré d'être jugé par son ancien maître plutôt que par un cadet, Liégeois par surcroît.

Le 20 février 1887, Wilmotte écrivit à son éminent correspondant :

J'ai retrouvé les notes de mon compte-rendu du P. Moral et je suis en train de les réviser et de les rédiger à nouveau. Dans quelques jours, M. Paul Meyer recevra l'article, selon le conseil que vous m'avez donné avec son adresse. Je compte un peu, Monsieur et Maître, sur votre bienveillance pour obtenir, après examen, l'insertion d'un travail qui a été l'objet de tous mes soins et qui vaudra ce que vaut mon instruction de philologue de vingt-cinq ans.

La Bibliothèque Universitaire de Louvain a acquis, peu avant la mort de Wilmotte, l'ensemble de ses livres et j'y ai retrouvé l'exemplaire du Poème Moral qui lui a appartenu. Il porte de nombreuses remarques en marge, malheureusement

amputées par le couteau du relieur à qui Wilmotte lui-même a confié plus tard son livre et son compte rendu de la Romania. Les références aux chartes, les corrections, les réflexions sont nombreuses et, parmi elles, plusieurs dans la langue même de Cloetta : noch früher (p. 45), und anderswo (p. 82), an qu'il glaube ich nicht (p. 171) [on attendait qui]. Ce qui prouve que l'ancien étudiant de Bonn, de Berlin et de Halle pensait en allemand lorsqu'il lisait un livre d'outre-Rhin.

La Romania (tome XVI, janvier-mars 1887, pp. 118-28) a donné le compte rendu du Poème Moral signé de M. Wilmotte. Il provoqua des réactions assez vives chez Cloetta qui répliqua dans la Revue l'année suivante.

La première réaction ne ressortit pas au sujet proprement dit.

A la troisième page de son texte, le recenseur, qui avait loué Cloetta pour l'arbre généalogique des mss (les déductions de M. C. semblent plausibles et même concluantes), qui ne lui avait adressé que de menus reproches, M. Wilmotte, dis-je, change de ton, écrivant :

Ces préliminaires [sur les mss et leur parenté] occupent environ quarante pages. M. C. en réserve le double à l'examen détaillé de la langue de l'œuvre, tandis qu'il n'en consacre que cinq à l'étude de son dialecte [en fait, ces cinq pages sont réservées à la versification, pp. 119-25]. Il y a là, me semble-t-il, un manque absolu de proportion, d'autant plus qu'une grande partie de ces quatre-vingts pages est remplie de discussions de pure théorie, qui n'ont avec le texte qu'un rapport éloigné.

Et il enchaîne :

Élève de M. Paris, M. C. s'est souvenu des leçons excellentes de ce savant, et il n'a perdu aucune occasion de les exposer à nouveau en toute loyauté d'ailleurs, car il se plaît à rappeler au début, en termes touchants, ce qu'il doit à ses professeurs français. Il nous paraît qu'il aurait fait

plus sagement, en se bornant à l'examen des difficultés que soulève son texte ; pouvait-il être plus agréable à ses maîtres qu'en leur démontrant, par des vues extrêmement personnelles, à quel point il avait mis à profit leur enseignement ?

Ce jugement, entre autres remarques sévères, a provoqué cette réplique de Cloetta (Romania, XVII, 1888, pp. 306-13) :

Ces lignes disent clairement que j'ai saisi toutes les occasions qui se présentaient pour répéter (et même, à ce qu'il paraît, tout au long et pendant des pages entières) les théories sur l'ancien français que M. G. Paris nous avait exposées dans ses cours et dans ses conférences, et en outre elles semblent vouloir dire que tout ce qui a rapport à des questions de théorie dans mon introduction au *Poème moral*, je l'ai copié sur des notes prises aux cours de M. G. Paris. Je dois protester contre une telle insinuation. J'ai été d'autant plus étonné de la lire que j'ai eu soin d'expliquer longuement dans ma préface (p. VI et VII) la façon dont j'ai composé mon étude sur le dialecte du *Poème moral*. Je crois y avoir été d'une bonne foi absolue, et n'ayant rien à ajouter aux explications que j'y ai données, je me permets d'y renvoyer le lecteur. Il est tout naturel, et même désirable, qu'à travers le travail d'un élève, on s'aperçoive de l'enseignement du maître, et si j'ai suivi les leçons de M. G. Paris, ce n'a pas été évidemment sans en profiter. De là à ne perdre aucune occasion de les exposer à nouveau, il y a loin, et les paroles de M. Wilmotte pourraient, sans qu'il l'ait voulu sans doute, porter une grave atteinte à mon honneur scientifique. J'ai donc été obligé de m'adresser à M. G. Paris, le seul juge en cette question, le seul qui la puisse trancher, et de le prier de bien vouloir déclarer publiquement comment les choses sont en réalité (p. 306).

La réplique de Cloetta, selon les bons usages, fut envoyée à Wilmotte, accompagnée d'une note de G. Paris (qui fut publiée ensuite au bas des pages 306 et 307 du tome XVII) :

Je suis persuadé que M. Wilmotte n'a voulu rien insinuer contre la loyauté de M. Cloetta, qu'il reconnaît d'ailleurs formellement ; mais il a certainement l'air d'attribuer, dans l'introduction du *Poème Moral*, une trop large part au souvenir que M. Cloetta aurait gardé de mon enseignement. Retrouvant dans cette introduction la méthode et plusieurs des idées qu'il m'avait vu appliquer à mon cours, M. W. semble en induire que tout ce qui concerne l'ancien français est puisé dans mes leçons. Il n'en est nullement ainsi ; en lisant l'introduction de M. Cloetta, j'ai appris plus d'un fait nouveau et rencontré plus d'une idée personnelle, et je n'aurais pas manqué de les signaler si j'avais écrit le compte rendu de cet ouvrage. Par suite de circonstances fortuites, je n'avais pas lu celui de M. W. avant l'impression [*nous savons que G. Paris lui avait demandé de l'adresser à P. Meyer*], sans quoi, je lui aurais certainement demandé de modifier ce passage de manière à faire mieux comprendre sa vraie pensée.

Ainsi donc, G. Paris, arbitrant le conflit entre deux de ses anciens élèves et deux collaborateurs de sa Revue, attribue ce malentendu à la rédaction de M. Wilmotte, qu'il aurait certainement fait changer s'il avait vu le manuscrit au préalable. Cloetta a pu être satisfait de la réponse de son meilleur juge. Mais Wilmotte, recevant de Paris la réplique de Cloetta et les observations de son maître, dissimula à peine son dépit. Il écrivit à G. Paris, le 25 mars 1888, en lui adressant son billet pour la Romania :

Vous ne devez pas être surpris de la réponse que je vous adresse à la contre-critique de M. Cloetta... Aura-t-il à se féliciter de ce qu'il fait là ? Vous en jugerez mieux que moi, en lisant mes répliques. Ce qui m'importe le plus, c'est de dissiper toute équivoque sur la question, si délicate des emprunts que M. C. vous aurait faits. Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que la phrase incriminée aurait

gagné à être rédigée plus clairement. [Je n'ai jamais entendu affirmer que M. Cloetta répétait dans son livre ce qu'il avait appris dans vos leçons ; je ne me suis placé qu'au point de vue de la méthode, des vues générales et de la terminologie, comme lui-même (p. VI, au bas) le reconnaît]. Ces mots « en toute loyauté d'ailleurs » l'indiquaient assez.

Je vous avoue que la rédaction de votre note m'a surpris. Permettez-moi de la trouver équitable pour moi (j'aurais, exagérant les obligations de M. Cloetta, « induit trop facilement que tout ce qui concernait l'ancien français était puisé dans vos leçons »), d'autant plus qu'elle laisse planer un léger doute sur mes intentions. Pour dissiper ce doute, n'aurait-il pas été préférable de publier les quelques lignes de ma lettre que j'ai mis entre crochets, et dans lesquelles je m'exprime très catégoriquement à cet égard ?

Nous devons lire entre les lignes. M. W. eût été satisfait si les lecteurs avaient compris que Cloetta a gonflé son introduction de trop d'emprunts à son maître. On se serait entendu à demi-mots. Mais G. Paris, dans sa note, en a trop dit pour que l'on ne comprenne pas qu'il regrette ces remarques de Wilmotte. Le maître trouve tout naturel qu'on s'inspire de ses méthodes et de ses conceptions si, ultérieurement, on n'en a pas trouvé de meilleures.

Au seuil de sa réplique publiée (Romania, XVIII, pp. 313-5), Wilmotte, très adroitement, rappelle les dernières lignes de Cloetta :

Ce que je tenais à montrer, c'est que M. W. ne s'est pas donné la peine d'étudier d'assez près la partie théorique de mon travail, et qu'il m'a critiqué sans m'avoir toujours bien lu ou bien compris. Il est tombé, par suite, dans certaines confusions qu'il m'importait de dissiper, et dans mon intérêt et dans celui de la science.

Cette coordination (dans mon intérêt et dans celui de la science) va servir de tremplin à la causticité de Wilmotte :

Je sais gré à l'éditeur du P. M. de distinguer, à la dernière ligne de sa réplique, entre son intérêt personnel et celui de la science ; j'ai laissé à M. Paris le soin de donner tous les apaisements que réclamait le premier de ces intérêts ; je n'ai à considérer que l'autre.

Wilmotte, à part lui, a reconnu qu'il était allé trop loin. Sans doute, fut-il agacé de retrouver, dans des lignes de Cloetta, trop de choses qu'il savait déjà depuis son séjour à Paris : de là ses reproches injustifiés à Cloetta, car on ne peut en vouloir à un élève d'épouser les conceptions de son maître et de pratiquer ses méthodes. D'ailleurs, sur son exemplaire du compte rendu de 1887, Wilmotte a modifié sa rédaction, au crayon. Il avait écrit et imprimé : Élève de M. Paris, M. C. s'est souvenu des leçons excellentes de ce savant et il n'a perdu aucune occasion de les exposer à nouveau. ... Il a barré des cinq derniers mots et, en marge, il les a remplacés par : de faire un nouvel exposé de lois générales qui n'ont souvent avec son texte qu'un rapport éloigné (en annexe à l'exemplaire du Poème Moral, éd. Cloetta, ayant appartenu à M. W. et possédé par la Bibl. Univ. de Louvain, Cote : 3 A 3037).

L'incident fut clos, à ma connaissance du moins. Mais il est certain que les deux anciens élèves de G. Paris furent brouillés. Cloetta avait eu des paroles dures à l'égard de son cadet :

Si M. W. les avait lues plus attentivement [*ces cinq pages*], il ne lui serait pas arrivé, en outre, d'embrouiller des questions que je venais d'éclaircir. Il y aurait appris des principes de critique philologique, que je n'ai pas inventés, mais qu'il semble ignorer et qu'il est pourtant indispensable de connaître, quand on a la prétention de se mêler de pareilles questions (p. 308) M. W. n'a rien lu de tout cela, et ce n'est pas ma faute (*ibidem*). M. W. n'a garde de le dire, et il a raison, car il n'en sait rien (p. 309). Tout cela n'est pas sérieux, et il n'est pas permis de vouloir trancher une

question par des arguments qui n'en sont pas (p. 312).

Par contre, Wilmotte, dans sa réponse, s'abstint de tout jugement sur son contradicteur. C'est ce qui lui permit d'ajouter, en post-scriptum de sa lettre du 25 mars 1888 :

Vous me saurez gré d'avoir laissé à M. Cloetta le privilège des « vivacités » de langue.

Mais il nous tarde d'aborder le fond du débat entre Cloetta et Wilmotte.

Avant la parution du Poème Moral en 1886, Wilmotte avait écrit à Cloetta pour lui demander la date d'apparition de cette œuvre. Il l'apprend à G. Paris dans sa lettre du 25 mars 1888. Cloetta lui a répondu le 1^{er} décembre 1885 ; M. W. a conservé cette lettre qu'il confie à G. Paris, en 1888, après usage. En effet, il reproduit, dans sa réplique (p. 313) un extrait significatif :

Je n'ai étudié que le dialecte du *Poème moral* en lui-même et exclusivement selon les rimes, la mesure et la langue, c'est-à-dire l'orthographe du scribe, qui est du même temps et du même pays que l'auteur (*en italiques dans la Romania*).

Sur ce point — l'identité de la langue de l'auteur et de celle du scribe —, Cloetta est bien moins affirmatif dans sa contre-critique (p. 307) :

Du fait que le ms A est wallon, il ne résulte absolument rien pour l'original. J'aurai encore à constater plus d'une fois que M. W. ne se rend pas bien compte des différentes combinaisons possibles, pour la langue de l'auteur, des manuscrits intermédiaires perdus et des copistes des mss qui nous sont restés.

L'expression de Cloetta, en ce cas, est bien infidèle à sa pensée telle qu'on la découvre dans son édition :

Die Sprache unseres P. m. ist nicht picardisch. Das gleiche gilt für Gr. und P. (poésies religieuses des mss de Grosbois et de Paris) also den Lütticher Dialekt, der somit

nicht mehr als eine Unterabteilung des Picardischen betrachtet werden kann (p. 108).

Quand Cloetta a adressé son livre à Wilmotte, il lui a demandé « de le compléter et de le contrôler à l'aide des chartes liégeoises, qu'il n'avait pas à sa disposition ». C'est ce que rappelle Wilmotte dans sa réplique (p. 313) et, de fait, ce dernier s'est servi des chartes pour cantonner l'œuvre plus près de Liège que de Huy, car -ea(l) représentant -ellum, est -ia dans les chartes hutoises du Val Notre-Dame (p. 122).

Wilmotte, en somme, voudrait annexer le Poème Moral à sa ville natale ; Cloetta ne voulait pas être aussi généreux.

Mais, tout d'abord, extrayons du compte rendu de Wilmotte ce qu'il a voulu apprendre aux lecteurs de la Romania :

Le wallon — ce mot pris dans le sens conventionnel que toute notion de *dialecte* implique — figure à peu près un triangle dont le sommet viendrait poindre au nord de Liège, tandis que sa base s'allongerait sur la frontière politique de la Belgique et de la France, à peu près, aux confins septentrionaux des vieilles provinces de Lorraine et de Champagne. L'un des côtés est dessiné par la limite de langue germanique, l'autre est plus difficile à déterminer exactement. On remonte la Meuse jusqu'à Namur et la Sambre jusqu'aux environs de Charleroi ; puis, par suite d'une déviation légère, le triangle, vers sa base, se trouve un peu ébréché. Tout ce côté ressemble au littoral tourmenté de certaines mers. Tel village possède *tch* et ç wallons, tel autre *k* et *tch* picards ; tel autre encore n'a pas les deux caractères à la fois ou ne les a qu'imparfaitement. Il faut attendre des études plus précises et plus développées pour se prononcer sur chaque point (...) Le Wallon, comme tout dialecte, est reconnaissable à un certain nombre de traits qui, pris individuellement, ne lui sont pas propres, mais qui, groupés à un moment précis de la durée historique, ne se retrouvent pas ailleurs en même temps (p. 121).

Et Wilmotte, renvoyant au livre de D. BEHRENS (Unorganische Lautvertretung innerhalb der formalen Entwicklung des französischen Verbalstammes. Heilbronn, 1882), énumère ces traits phonétiques :

1° *ei* = *a* tonique ;

2° prédilection pour *a* protonique et quelquefois pour *o* (*saeal, sanior, astoit ; donier, premier*) ;

3° un traitement de *c(a)* et de *c(e, i)* ou de *tj* analogue à celui de l'Ile-de-France ;

4° chute de *l* devant une consonne ;

5° graphie *lh* pour *l* mouillée ;

6° conservation tardive de *t* final ;

7° conservation tardive de *w* = *w* germanique.

Il réserve ce qui concerne e + j et o + j.

La flexion est caractérisée par

l'emploi de li, le pour la ;

les formes d'imparfaits en -eve ;

les formes des parfaits en -ont, en -arent et en -iu.

Lorsqu'il veut localiser le Poème Moral, assez curieusement, Wilmotte exige une ville. Il écrit :

Entre Saint-Hubert et Liège, pas une ville qui ait pu servir de berceau à une œuvre de haute littérature comme le *Poème Moral*. D'autre part, la cité la plus proche à l'Ouest, Huy est exclue par *-eal* = *-ellum* ; le Nord et l'Est échappent à l'examen, étant germaniques. Il ne reste donc que Liège, qui satisfasse aux conditions historiques et philologiques, dans lesquelles un poème de cette envergure a pu être conçu (p. 124).

On découvre la prémisse du raisonnement de Wilmotte : une œuvre de haute littérature, un poème de cette envergure ne peut être né que dans une ville. Les abbayes, dans le plat pays, seraient-elles négligeables ?

D'autre part, il est convaincu que les chartes seules permettent de localiser un texte, ne fût-ce que par voie d'exclusion phonétique. Il est convaincu que les chartes reproduisent la langue de la région dont elles sont originaires.

*Cloetta a conclu que le P. M. était rédigé dans la même langue que les poésies religieuses (des mss de Grosbois et de Paris), écrites assurément à Liège selon lui. Mais, écrit-il, comme il n'est pas sûr que la langue de ces deux textes n'ait pas été parlée, outre Liège, dans quelques endroits voisins de cette ville, j'ai trouvé plus prudent et plus exact de ne pas l'appeler dialecte de Liège, désignation qui pouvait être trop restrictive... J'ai appelé la langue qui, au commencement du XIII^e siècle, se parlait à Liège et peut-être dans ses environs, « dialecte du Poème Moral » d'après le plus ancien monument qui nous en soit parvenu » (p. 43 de l'éd., p. 307 du tome XVII de la *Romania*).*

Il y a quatre-vingts ans, on s'imaginait que les œuvres littéraires et surtout les chartes reproduisaient fidèlement la langue parlée. Chose curieuse, sur ce point, Wilmotte est plus circonspect que Cloetta. Dans sa réplique de 1888, Wilmotte écrit :

Si nos conclusions diffèrent, c'est que j'ai voulu distinguer entre 1) dialecte liégeois et 2) dialecte du P. M., ce que M. C. a eu le tort, à mon sens, de ne pas assez faire. Plus encore qu'en 1886, je suis porté aujourd'hui à attribuer une origine littéraire, donc hétérogène, aux divergences relevées par moi entre la langue des chartes et celle du P. M. (pp. 314-5 de la *Romania*, XVII).

Il reste que Wilmotte croit au témoignage indiscutable des chartes. Depuis, les travaux de Feller et surtout de Louis Rémacle nous ont amenés à une conception plus relativiste de la langue écrite, littéraire et même administrative.

Le dernier éditeur du Poème Moral, mon maître et notre regretté confrère Alphonse Bayot (Le Poème Moral. Traité

de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200. Édition complète. Bruxelles, 1929), utilisa le ms A, base du texte de Cloetta et, pour la partie manquant à A, le ms de Louvain, autrefois propriété de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège. Ce dernier ms est non moins « wallon » que A. Or, Bayot a hésité à attribuer le poème à la Wallonie liégeoise, malgré la conservation de la voyelle postérieure (u = français u), car, dit-il, qui soutiendrait que l'aire de conservation du u latin n'a pas varié depuis le moyen âge? (p. LXXVI). Il ajoute :

Si le poème paraît originaire de la Wallonie, il ne s'ensuit pas qu'il soit rédigé en un patois wallon. Quelques traits trahissent l'influence de la langue centrale. Le dialecte écrit par l'auteur est un dialecte littéraire, d'où il élimine les particularités locales trop accusées (pp. LXXVII-LXXVIII).

On le voit, Bayot, quarante ans après Cloetta, mis en garde par les conclusions de Gertrud WACKER (1915), fut plus prudent encore : on aurait aimé savoir quelle fut, en 1929, l'opinion de M. Wilmotte sur les conclusions du nouvel éditeur.

Mais voici une nouvelle surprise. Sur une carte du 3 février 1889, Wilmotte écrit à G. Paris :

Mes notes sont prêtes, je vais les recopier et vous les envoyer d'ici à un ou deux jours. Je crois avoir démontré que le copiste du ms A du P. M. (Canon. Mis. 76 : *sic au lieu de 74*) n'est pas liégeois, comme son auteur.

Je n'ai pas retrouvé cette démonstration.

Il me faut passer sous silence les nombreuses critiques de détail que se firent les deux jeunes savants dans les pages de la Romania, tomes XVI et XVII.

II. La préhistoire des *Etudes de dialectologie wallonne*

Dans la première lettre conservée, le 30 novembre 1885, M. Wilmotte apprend à G. Paris qu'il avait l'intention de retourner suivre ses leçons pendant le semestre d'hiver, mais qu'il a dû renoncer à son projet parce qu'il avait été nommé professeur à l'École Normale des Humanités. Il lui annonce aussi le sujet de ses travaux en cours :

J'achève en ce moment un travail sur la Dialectologie ancienne de la province de Namur. J'ai examiné des chartes des principales localités (Namur, Dinant, Fosses, Ciney, etc.) et j'ai essayé d'établir les traits caractéristiques de chacune d'elles. J'ai voulu que mon travail eût un but pratique, il s'adressera aux historiens et aura, s'il n'est pas trop inférieur au plan que je me suis fixé, l'utilité de fournir des points de repère et comme un criterium pour établir la provenance d'un texte, quand les données historiques n'y suffisent point. La Revue de l'Instruction publique publiera sans doute cet essai ; j'ai aussi recueilli des notes pour un autre auquel l'apparition de l'œuvre de M. Cloetta, l'édition du poème moral (du Canonici 74) vaudra peut-être un intérêt d'actualité. Il s'agit des traits du dialecte liégeois et des autres parlers de la province.

Cinq mois plus tard, le 6 mai 1886, Wilmotte annonce son progrès :

J'achève en ce moment une étude sur la phonétique de l'ancien dialecte liégeois (XIII^e s.) d'après des chartes, la plupart inédites. J'ai copié ces documents aux archives de notre province ; ils sont tous originaux et datés, ils offrent toutes les garanties désirables.

Dans sa précédente lettre, le professeur liégeois envisageait une publication dans la Revue de l'Instruction publique. Il s'est rendu compte depuis — et peut-être alors même — que cette Revue était mal choisie, trop peu technique et d'une dif-

fusion réduite. Aussi entreprend-il la conquête de la Romania, avec quelque adresse respectueuse :

J'ai bien songé à la *Romania* pendant l'élaboration de cet essai, mais je crains qu'il n'offre qu'un intérêt secondaire pour la science, étant très spécial, très court d'ailleurs puisqu'il néglige les traits généraux du dialecte et n'assemble guère que les résultats d'une lecture attentive des chartes qui doivent l'accompagner. Je comptais y joindre en manière d'appendice, une note sur le dialecte du ms Canonici 74, en grande partie publié aujourd'hui (1) et sur celui du ms 24764 que M. Foerster a publié sous le titre : *Li dialogue Greg. le pape* (2). Voyez, Monsieur et Maître, s'il y a là la matière d'une publication dans une revue aussi autorisée que la vôtre ; il est d'ailleurs bien entendu qu'après l'acceptation en principe, mon essai resterait soumis aux chances d'un examen sérieux et pourrait être écarté du chef d'insuffisance. Si vous croyez, au contraire, que la *Romania* ne peut en aucun cas l'accueillir, je le publierai dans les Mémoires de l'Académie de Belgique ou dans les Bulletins de la Soc. de littérature wallonne.

Excusez moi, Monsieur et Maître, si j'abuse un peu de votre bienveillance et croyez à l'expression sincère de tout mon respectueux dévouement. — M. W., — Liège, Mont St-Martin 7.

Cette demande, Wilmotte la rappelle dans sa lettre du 20 juin 1886 :

Il y a deux mois environ que j'ai eu l'honneur de vous (...) proposer une étude sur les chartes liégeoises encore inédites.

G. Paris lui a-t-il répondu affirmativement ? Ou a-t-il négligé sa requête ? En tout cas, deux ans plus tard, le 29 juin 1888,

(1) Par Hugo von FEILITSEN (*Li Ver del juïse*, avec, en appendice, *La Vie sainte Juliane*. Uppsala, 1882).

(2) GRÉGOIRE LO PAPE. *Li dialogue*. Halle, 1876.

Wilmotte lui reparle de son projet, modifié depuis 1886, et il se demande si la Romania accueillera son article.

J'ai à vous parler, avant de terminer cette lettre déjà bien longue, d'un autre travail, que j'ai préparé depuis longtemps et qui pourrait assez tôt être rédigé et donné à l'imprimeur. C'est une étude assez sommaire sur les chartes belges liégeoises et inédites en grande partie. Je la fais précéder de quelques remarques générales sur les difficultés que l'on rencontre, lorsqu'on veut utiliser les documents d'archives pour une recherche d'histoire littéraire. J'ai l'intention de joindre à mon exposé, en forme de « specimen », un petit travail de ce genre consacré au *Brut* de Munich. Je compare les résultats d'une investigation de ses rimes avec les données des chartes de plusieurs localités du Sud de la Belgique. L'étude comprendrait donc 1° généralités — 2° grammaire sommaire des chartes — 3° le *Brut* et sa provenance — 4° un certain nombre de chartes éditées diplomatiquement. Si la *Romania* était disposée à accueillir ce travail, je vous prierais, Monsieur et Maître, de me dire dans quel délai elle pourrait le publier et à quelle date je devrais vous le faire parvenir. Le tout comportera trente à quarante pages au maximum.

G. Paris a accepté et Wilmotte lui a envoyé presque aussitôt quelques pages sur l'importance des chartes dans la recherche philologique. De Moulant (Visé), il lui écrivit le 21 juillet 1888 :

L'article que je vous ai offert pour la *Romania* et dont vous avez la bonté de me demander le titre, peut s'intituler : Études de dialectologie wallonne. Ce ne sera qu'un premier essai dans lequel je m'efforcerai de fixer les règles générales d'une critique des sources de l'histoire littéraire, fondée sur les chartes et d'appliquer mes principes à un texte connu. Dans un autre article, dont j'ai les éléments, j'espère donner un exposé succinct du dialecte liégeois au XIII^e s.,

d'après toutes chartes inédites que je publierai en même temps.

Ce que Wilmotte avait donc envoyé à cette époque, c'était les Observations préliminaires telles qu'elles figurent dans la Romania, XVII, 1888, pp. 542-52.

Le 23 août de la même année, il lui adresse cette lettre d'accompagnement :

Monsieur et cher Maître. — Voici le travail. Son volume m'inquiète autant qu'il va vous surprendre. Je crains bien qu'il ne dépasse les proportions d'un article de la *Romania*. Voici, si l'œuvre elle-même vous en semble digne, ce que je vous offre pour le cas probable ou l'article serait trop long : je renoncerais à publier le préambule (12 feuillets) et résumerais mes vues, le but de ces études, leur objet, en vingt lignes, comme introduction. Je sens que ce ne sera pas assez pour faire apprécier l'intérêt d'une telle recherche (si cet intérêt existe), mais je ferai peut-être un livre de ces articles, et le préambule y figurera. Renvoyez-le moi donc, si le reste vous agréé, et qu'il soit trop long. Si le reste est défectueux, n'hésitez pas à être sévère. Je vous remercie d'avance des observations que la lecture de ces notes vous suggérera.

Croyez bien, cher Maître, à l'expression de mon dévouement. — M. W.

Je désire, si vous publiez l'article, que la couverture porte : Études de dial. wall. I. Le dialecte liégeois au XIII^e siècle.

On le voit, l'étude a pris corps depuis 1886. Alors, il envisageait un article très court (cf. p. 72). Avant le 21 juillet 1888, il adressa douze feuillets à G. Paris (Observations générales), puis, le 23 août, la matière de 39 pages de la Romania (XVII, 553-90), consacrées au Dialecte liégeois au XIII^e siècle. Tacitement, Wilmotte souhaita que cette première étude accompagnât ses Observations préliminaires

déjà expédiées. Mais, envisageant qu'il faudrait à la Revue cinquante pages pour imprimer sa contribution, il prit peur et proposa à son maître de réduire à 20 lignes les douze feuillets du premier envoi. G. Paris n'en fit rien et publia l'ensemble dès la 4^e livraison du tome XVII, daté de l'année même, 1888. L'article de Wilmotte y occupe les pages 542-90.

Si nous le comparons à ce qu'il projetait quelques mois plus tôt, le 29 juin, nous constatons qu'il a laissé tomber un des quatre chapitres prévus, à savoir celui sur le Brut de Munich et sa provenance.

Pourtant, dans son article de 1888, nous voyons qu'il n'a pas renoncé à cet examen. Après avoir dit que C. JENRICH (*Die Mundart der Münchener Brut*, diss. de Halle, 1881), hésita à désigner Namur même comme étant la patrie du Brut de Munich, car il n'a pas eu confiance dans les quelques chartes dont il disposait, Wilmotte, au contraire, prétend que cinq et peut-être sept de ces documents sont valables. Mais il poursuit :

La question du dialecte du *Brut* reste naturellement non tranchée. Je reviendrai dans la suite de ces études sur cette question avec des matériaux plus nombreux et des moyens de preuve qu'on trouvera, je l'espère, moins chancelants (*Romania*, VII, 1888, p. 545).

En fait, Wilmotte n'a plus parlé du Brut dans le troisième article de ses *Études*, à savoir III. La Région namuroise (*Romania*, XIX, 1890, 73-98). Et, à ma connaissance, il n'a jamais rien publié sur ce texte.

Mais revenons à la correspondance, car les lettres de Wilmotte se suivent à bref intervalle, toujours à propos de sa publication.

Voyons cette carte postale du 19 septembre 1888 adressée à G. Paris, alors à La Cheylane, La Londe (Var) :

Monsieur et cher Maître. — Je vous renvoie l'épreuve assez laborieuse à corriger. Je n'ai pas répondu à votre

dernière carte, mais elle m'a laissé l'inquiétude d'avoir été indiscret en insistant pour mon article. Je ne puis que vous répéter que toute décision, venant de vous, me conviendra. Si une partie de l'article passe, ne pourrait-on arranger les choses de manière à obtenir une feuille d'impression? Je vous prie de revoir surtout ce qui concerne $c(e, i)$ et $c(a)$ latins dont je ne suis pas satisfait.

Croyez à mon affectueux dévouement. — M. W.

Assurément, il souhaitait qu'on réunît les tirages à part en volume et c'est pourquoi il demande de couper l'article après 16 pages, si possible, au cas probable où l'on publierait sa première étude en deux livraisons. D'autre part, il semble que G. Paris n'ait pas retouché ce qu'il écrit de l'évolution de la gutturale sourde latine (pp. 561-2).

L'article n'est pas sorti encore le 15 octobre et Wilmotte n'a pas fini de donner des soucis à la direction de la Romania. Il consacre une longue lettre à l'affaire :

Cher Maître. — J'ai bien à m'excuser d'avoir causé à la Romania des frais supplémentaires par suite des remaniements que portait ma 2^e épreuve. La précipitation avec laquelle j'ai rassemblé mes notes (plusieurs centaines de fiches) et rédigé l'exposé de la phonétique liégeoise et l'introduction en partie, en août dernier, a eu pour conséquence une assez grande confusion, qui rendait ces remaniements nécessaires, et il m'avait paru plus avantageux de la répartir en deux épreuves successives, dont j'ignorais alors que la seconde viendrait après la mise en page. L'avertissement ne sera d'ailleurs pas perdu, et, pour le 2^e article, je puis vous promettre un texte plus correct et, en quelque sorte, définitif. Quant aux observations que vous me faites espérer, je n'ai pas besoin de vous dire que je les recevrai avec le plus grand plaisir, bien qu'elles m'eussent été plus profitables encore à l'époque où je les avais moi-même sollicitées. Je sens dès aujourd'hui que cet

article renferme plus d'une erreur et plus d'une omission, sans préjudice de nombreuses irrégularités qui échappent à mon inexpérience, et que votre œil exercé a dû découvrir à première inspection.

Je vous renvoie la 1^e épreuve des chartes et de la table et vous allez être mécontent, je le crains, du grand nombre de corrections de menu détail que j'ai faites. Plusieurs de ces pièces n'étaient pas destinées à l'impression, et je les avais copiées exactement il est vrai, mais sans les petits soins, si minutieux, d'une transcription paléographique. Il me semble que le caractère paléographique de ma publication rend inévitables les graphies multiformes qui vous ont choqué, dès que les mss. les offrent et je vous avoue que j'aurais beaucoup de peine à réaliser une uniformité, mille fois plus hypothétique que dans un texte littéraire, et mille fois moins utile, à mon sens. J'ai voulu, comme MM. Foerster, Koschwitz, dans leur *Uebungsbuch* (1), donner les mss tels qu'ils sont, et dès lors des liaisons ou séparations de mots (arbitraires, à nos yeux, peut-être fondées sur des lois phonétiques encore inconnues ou sur un certain rythme de la lecture?), la ponctuation différente de la nôtre, les initiales en l. capitales pour les mots communs, en minuscules pour les noms propres et de lieux, tout cela prenait de l'importance et devait être « respecté ». C'est ce que j'ai voulu faire, comme vous pourrez mieux en juger par les épreuves corrigées sur les mss eux-mêmes. Les chartes liégeoises ont aussi bien *v* intérieur (= *u*) que *u* (= *v*) ; elles ont *v* = (*ubi*), la minuscule alterne avec la majuscule en tête de noms propres ; elles portent *lun l'altre*, non *l un, l altre*, qu'il me paraît inutile de rétablir, les deux mots phonétiquement n'en faisant qu'un, dans une éd.

(1) W. FOERSTER und W. KOSCHWITZ. *Altfranzösisches Übungsbuch zum Gebrauch bei Vorlesungen und Seminarübungen*. I. Heilbronn, Henninger, 1884.

paléographique ; é est accentué aussi bien que i, quoique plus rarement. J'ai conservé toutes ces particularités de détail. J'ai cru pouvoir, enfin, joindre au N° XVII les variantes du Vidimus que je mentionne (p. 518) dans l'introduction, et à la table des chartes et pièces omises ici, mais utilisées dans l'exposé. A vous, cher Maître, de décider de l'opportunité de ces remaniements accomplis sur placards.

M. Protat [*l'imprimeur de la Romania*] m'envoie une nouvelle épreuve du tout, avec les chartes non corrigées, non plus que la table (22 pages sur 45). Il est regrettable qu'il n'ait pas attendu les épreuves de ces dernières ; en les lui renvoyant, vous seriez bien aimable de lui demander pour moi une nouvelle et dernière épreuve meilleure du tout, y compris les 2 prem. pages qu'il a omises.

Croyez, cher Maître, à ma gratitude et à mon respect.
M. W.

Remarquons surtout cette observation très pertinente de Wilmotte sur la nécessité de maintenir les graphies des manuscrits ; le souci d'uniformiser les graphies fut une erreur fatale des premiers romanistes dont les éditions doivent, dans bien des cas, être remplacées : ils voulaient imposer aux copistes d'autrefois la rigueur de l'orthographe qui ne se généralisera vraiment qu'au XIX^e siècle.

Le premier article de Wilmotte publié, le second a suivi bien vite (Romania, XVIII, 1889, 209-32) ; consacré à la région au sud de Liège. Le troisième a été remis en mains propres à G. Paris par Auguste Doutrepoint, peu avant le 1er juillet 1889. Celui-ci était, depuis janvier, l'élève du maître parisien à qui Wilmotte l'avait recommandé très chaudement le 5 janvier.

Ainsi donc, le 1^{er} juillet 1889, Wilmotte écrit :

Monsieur et cher Maître. — M. Doutrepoint vous aura dit que des affaires urgentes m'avaient rappelé en Belgique plus vite que je n'avais présumé devoir y rentrer. Je n'ai

donc pu vous faire la visite que je vous avais annoncée, et mon 3^e article vous a été remis sans un seul mot d'explication. Il est conçu sur le même plan que les deux premiers, et j'espère qu'il ne vous semblera pas indigne de l'insertion. Je puis vous assurer qu'ayant disposé de plus de temps, je l'ai soigné davantage. Le 4^e sera consacré aux textes. Je comptais étudier encore les chartes de Dinant-Bouvignes et celles de Saint-Hubert, que j'ai copiées à cet effet, mais je crains de lasser la patience de vos lecteurs : jugez-en vous-même, cher Maître.

Si je comprends bien, ce 4^e article eût été consacré aux textes littéraires attribués à la Wallonie. Wilmotte en parle encore dans une lettre du 18 mai 1890 :

Il va de soi que la 4^e étude, si je l'achève à temps, sera pour la *Romania*. Sinon je l'insérerai dans un volume de *Mélanges wallons* que je compte publier avec des élèves de ma conférence de dialectologie.

En réalité, ni la Romania ni les Mélanges Wallons ne recevront les pages de cette quatrième étude. Et, pourtant, en post-scriptum d'une lettre non datée et qu'on peut placer en 1891 — car Wilmotte y annonce sa nomination de professeur extraordinaire à la « Faculté des lettres » — il demande à son maître :

Une nouvelle série d'*Études de dialectologie wallonne*, dont la 1^{re} serait consacrée au ms 24764 (Dial. Gr.), la 2^e au *Brut* de Munich, etc., serait-elle du goût des directeurs de la *Romania*?

Dans les cinq lettres suivantes, du 25 juin 1893 au 22 octobre 1902, Wilmotte ne parle plus de ses Études, mais paraît absorbé par un vaste projet d'Histoire du style français. Toutefois, nous savons qu'en 1900, il a publié dans les Romanische Forschungen (Festgabe H. Suchier, 45 et ss.), une étude sur le dialecte wallon du ms fr. 24764 et qu'il a reparlé du Dialogue du Pape Gregore en rendant compte de

la publication de L. WIESE (Zeits. f. frz. Spr. und Lit., XXII, 1900, pp. 186-94). D'autre part, dans les Études romanes dédiées à Gaston Paris, il a étudié les Gloses wallonnes de Darmstadt (1890, pp. 239-52).

Wilmotte aurait voulu poursuivre son enquête sur les dialectes anciens de notre pays dans la direction de l'Ouest :

J'espère étendre cet été, mes recherches aux dialectes picards du Sud de la Belgique et du Nord de la France ; je voudrais, en tenant compte d'un certain nombre d'améliorations qui m'ont été indiquées et d'autres corrections que j'ai inscrites en marge de mon exemplaire, arriver à écrire un second fascicule sur ces dialectes. Le Gouvernement m'a chargé d'une mission philologique à Paris et dans les Archives du Nord de la France. Mais, avant de me rendre à Arras, à Lille, à Amiens, bref dans les chefs-lieux de département où sont les dépôts d'archives, j'aimerais savoir exactement si j'ai besoin, pour y être admis, d'une recommandation particulière de notre ambassadeur à Paris ou d'une autorisation quelconque ; serez-vous assez aimable pour me tirer de ce doute et m'indiquer les démarches que j'aurai éventuellement à faire. Nous ne possédons pas ici le Musée des Archives départementales et vous mettez le comble à votre obligeance en me disant si je trouverai dans ce recueil l'indication précise des chartes originales que renferment tous les dépôts d'archives provinciaux et locaux (*lettre du 18 mai 1890*).

Ainsi, nous apprenons que Wilmotte projetait ce que Charles Théodore GOSSEN réalisa en 1951, une sorte de Petite grammaire de l'ancien picard.

Voilà tout ce que nous apprennent les lettres de Wilmotte : ses projets enthousiastes en matière de dialectologie wallonne ancienne et ses premières réalisations qui ont fait sa célébrité dans le monde des lecteurs de la Romania.